

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Actualisation des autorisations de programme et d'engagement au titre de la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » - Point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées

(modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

1 Gestion connectée de l'espace public - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

1-1 Autorisation de programme :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2020, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme : 12 280 739 € TTC

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030, la colonne « post 2020 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2021 à 2030 :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2018	2019	2020	Post 2020
Montants	12 280 739	2 137 607,71 €	3 910 131 €	2 012 000 €	4 221 000,29 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23			

1-2 Autorisation d'engagement :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2020, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé

Montant de l'autorisation d'engagement 2018-2030 : 17 538 019 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2020 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2021 à 2030 :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement (CP)			
		2018	2019	2020	Post 2020
Montants	17 538 019	1 387 061,86 €	1 781 800 €	1 722 600 €	12 646 557,14 €
Affectation		Chapitre 011			

2 Musée des Beaux-Arts : point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2

Aucun crédit de paiement n'est inscrit au BP 2020. L'autorisation de programme sera réactualisée au cours de l'année 2020 par décision modificative suivant les consommations réelles des crédits 2019 et soldes des différents marchés de travaux et de restaurations restants à payer en 2020 (levées de réserve, retards éventuels des entreprises, etc).

Pour rappel, le **coût prévisionnel de l'opération** s'élève à 41 009 242 € toutes taxes comprises (TTC), dont 1 182 342 € TTC correspondant aux dépenses réalisées au 31 décembre 2014 et non intégrées à l'autorisation de programme, dans la mesure où celle-ci a été créée en 2015, soit un montant d'autorisation de programme de 39 826 900 € TTC.

- Montant de l'autorisation de programme : 39 826 900 € TTC (inchangé par rapport au montant approuvé en 2015) ;

- Échéancier actualisé de l'autorisation de programme :

	Autorisation de programme	Paiements effectués de 2015 à 2018	Crédits de paiement (CP)	
			2019	2020
Montants	39 826 900 €	25 666 259,47 €	14 160 640,53 €	0,00 €
Affectation			Chapitres 20 - 21 -23	

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;

2 – approuver le point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts,

3 - autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 5

Abstentions : 2